

3.2.3 LA DEFINITION DU BESOIN

1. Le produit

L'attention des acheteurs publics est appelée sur le fait que, s'ils doivent définir précisément les qualités du produit écologiques qu'ils souhaitent acquérir (voir questions 2.9 et 2.14 et annexe C), ils doivent également procéder à la juste définition quantitative du besoin.

En effet, les candidats peuvent optimiser leurs prix si l'acheteur public a indiqué avec précision, dans le marché, les quantités de produit à livrer et le rythme des commandes correspondantes.

Par ailleurs, et c'est très important, il convient d'éviter le gaspillage pour l'environnement par la rationalisation des besoins de l'acheteur et une certaine centralisation des achats. Pour les fournitures de bureau, par exemple, certaines administrations réussissent à assurer le fonctionnement des services par l'acquisition d'une centaine d'articles différents alors que d'autres recourent à des milliers de références.

2. Le conditionnement

Il est préférable de retenir les conditionnements standards du fournisseur qui évitent des opérations de déconditionnement et de reconditionnement longues et coûteuses.

Par ailleurs, le recours à l'emballage réutilisable est à privilégier autant que possible, chaque fois que cela est pertinent (mobilier par exemple).

3. L'approvisionnement

L'approvisionnement au coup par coup est un service coûteux, peu respectueux de l'environnement. L'acheteur public doit s'attacher à programmer et grouper le plus possible les approvisionnements. Il doit prévoir des livraisons en dehors des heures de pointe chaque fois que cela est possible. De même, il doit veiller à n'exiger que les délais de livraison standards proposés par la profession, sauf circonstance exceptionnelle.

4. Les modalités d'acheminement

Le marché peut prévoir l'acheminement des produits par voies ferrées, maritimes ou fluviales, qui sont plus respectueuses de l'environnement que la route, dès lors que plusieurs fournisseurs potentiels sont susceptibles d'utiliser ce type d'acheminement.